



Des parutions d'été :
Le comité Action Publique 2022, « Se réinventer » de notre ministère et deux circulaires du premier ministre portant sur l'organisation des services publics

16/08/2018

Cet été a été riche en publications, qui, sans qu'elles aient un lien direct avec Météo-France, dénotent de l'ambiance qui règne au sein des décideurs. Une volonté de transformer la fonction publique. Nous insisterons principalement sur les circulaires du premier ministre portant sur l'organisation territoriale de l'Etat et de ses opérateurs.

Il y a eu le rapport "CAP22" (rapport du Comité d'Action Publique 2022), prévu pour octobre mais qui a fuité et dont le contenu correspond aux expressions à la mode dans le gouvernement en place : *“plus de confiance et de responsabilisation, l'utilisation de tout le potentiel offert par le numérique et un nouveau contrat social entre l'administration et ses collaborateurs”*. **Pas de grande surprise dans ces 150 pages** à la tendance libérale, dont le gouvernement pourra s'inspirer ou non.

Parmi les conseils : les administrations centrales devraient se recentrer sur leurs missions cœurs, notamment le ministère des finances (Bercy). Il faudrait ainsi confier le recouvrement de l'impôt à des agences, le conseil aux entreprises, les statistiques ou études économiques à d'autres organismes que Bercy, étendre le principe de l'utilisateur-payeur pour les contrôles sanitaires, les transports et les services consulaires. Rien de surprenant.

On notera, concernant les fonctionnaires, la volonté d'un *“assouplissement du statut pour offrir la possibilité d'évolutions différenciées entre les trois fonctions publiques”*. Au chapitre du dialogue social, le comité propose que les commissions CAP, aujourd'hui consultées pour les promotions et les mobilités soient repositionnées *“pour analyser et garantir la qualité de l'accompagnement managérial et RH (tutorat, formation, coaching...) des agents dans leur nouveau poste, [pour] un nouveau droit à l'agent public, d'être accompagné et repositionné en cas d'échec, en contrepartie des risques assumés lors d'un changement de poste ou de fonction.”* Le gouvernement a lancé un chantier sur le dialogue social dans la fonction publique ([cf. notre article sur Action Publique 2022](#)).

Au 13 juillet, le ministère de l'écologie faisait connaître « Se réinventer » qui constitue les grandes lignes **un plan de transformation**, essentiellement un recueil de bonnes intentions, que l'on peut [trouver ici](#). Pour ceux qui en souhaiteraient une version plus « propre » (non compressée), nous la demander à cfdt@meteo.fr

En matière d'organisation territoriale, CAP22 souligne les doublons État-collectivités, qui coûteraient 1 milliard d'euros. Le comité estime que *“l'État doit renoncer complètement aux compétences qu'il a décentralisées”* en accentuant la décentralisation. Sont visées les politiques de la jeunesse, de la formation, de l'aménagement.

Et justement, deux circulaires du premier ministre déclinent cette thématique, dès le 24 juillet, en mêlant décentralisation et déconcentration. On peut les consulter [ici si on souhaite le détail](#).
En italique des extraits de ces deux circulaires (de 2 et 10 pages).

Le premier ministre commence par un constat : les Français expriment la crainte de voir le service public s'éloigner. Alors, il demande aux préfets et aux membres du Gouvernement une *relance de la déconcentration (tant au niveau régional que départemental) et la réorganisation des administrations centrales. Ces deux actions se combinent.*

Il y aurait une *confusion qui entoure le partage des compétences entre Etat et collectivités et la perception d'une dilution des responsabilités que les travaux du Comité « Action publique 2022 » ont documentées.* Un effort de clarification va donc avoir lieu et *l'importance du niveau départemental doit être clairement réaffirmée,* il visera aussi *les opérateurs dont les missions sont parfois enchevêtrées avec celles des services déconcentrés, par exemple dans le champ social et dans celui de l'environnement.*

Pour certaines missions, le rôle de l'Etat doit être réaffirmé, en renforçant si nécessaire ses moyens, en procédant à un repyramidage des compétences et des emplois, en renforçant les capacités d'expertise et en articulant les missions de l'Etat, des collectivités et des opérateurs de manière plus efficiente.

Il s'agit notamment *des missions de sécurité, de prévention et de gestion des crises (sécurité publique, ..., prévention des risques naturels ou technologiques, etc.), mais aussi d'autres missions de contrôle, de lutte contre les fraudes, de gestion des flux migratoires, d'ingénierie territoriale - une meilleure articulation des compétences des services de l'Etat et de ses opérateurs (ADEME, ANAH, ANRU, CEREMA) est attendue -, des missions relatives à l'environnement ou au patrimoine, au logement, ou l'insertion professionnelle et de lutte contre la pauvreté, ou celles relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes.*

Pour d'autres missions, le périmètre d'action de l'Etat peut être allégé compte tenu de l'intervention des collectivités territoriales. *Certaines missions « économiques » des DIRECCTE seront assurées par les régions. Sont aussi dans le viseur des compétences relatives au tourisme, au logement ou à la cohésion sociale autres que celles citées supra. Des missions relatives au sport, le soutien à la création et aux industries culturelles, les demandes de permis de construire, feront aussi l'objet d'évolution.*

Pour la mise en oeuvre de certaines missions, enfin, la répartition des rôles entre l'Etat et certains opérateurs et l'organisation des services de l'Etat devra être ajustée : le pilotage des contrats aidés, le pilotage des maisons départementales des personnes handicapées, les missions des services économie agricole... La politique de la famille pourrait être confiée aux CAF.

Un des objectifs des annonces du premier ministre est de *permettre davantage de souplesse et de modularité dans l'organisation des services : fusions ou rapprochements de DDI ou avec des services de préfecture, coopérations départementales.* Il faut mutualiser les moyens, avec un levier majeur : ***« les services situés dans une même agglomération [doivent être] regroupés dans une même implantation immobilière ».*** Gare aux déménagements ! Des programmes budgétaires vont être regroupés et gérés par un unique service support, pour les achats par exemple.

Le service public de proximité doit être réinventé : les actuelles « maisons de service au public » n'ont pas un résultat assez visible ; le Gouvernement souhaite *repenser le modèle des points de contact avec la population. Il s'agit, en tirant le bénéfice des opportunités offertes par le numérique, de renforcer le maillage territorial des services publics, et de proposer de nouveaux services en s'appuyant sur des accès communs et mutualisés.*

En outre, *l'Etat pourra mettre à disposition des collectivités et des opérateurs des lieux n'accueillant actuellement plus de public.*

Tout ce remue-ménage doit être accompagné par des outils RH et financiers adaptés, indique le premier ministre : *le ministère de l'action et des comptes publics détaillera prochainement les outils qui seront mis à votre disposition afin d'accompagner les transitions professionnelles des agents qui seraient concernés par les réorganisations territoriales (outils en matière de formation, de reclassement et de mobilité dans la fonction publique, d'aides au départ vers le secteur privé, etc.).*

*Ces mesures continueront à faire l'objet d'une concertation avec les organisations syndicales représentatives et les employeurs des trois versants de la fonction publique.
Un mécanisme d'intéressement aux économies réalisées sera également instauré.*

Les préfets de région sont chargés *d'adresser des propositions pour la deuxième quinzaine d'octobre* sur tous ces sujets. Ils ne sont pas les seuls concernés, les ministres doivent avoir à l'esprit qu'ils sont chargés de *mettre en œuvre [cette] action ambitieuse en matière d'organisation territoriale des services publics*. Pour ce faire, le premier ministre donne deux directions :

- *déconcentrer le maximum de décisions et d'actions au niveau territorial. [...] Les administrations centrales doivent seulement assurer, au niveau national, un rôle de conception, d'animation, d'appui des services déconcentrés, d'orientation, d'évaluation et de contrôle. Ainsi, des décisions ou actions [sont] à transférer à des niveaux déconcentrés, en privilégiant le niveau départemental, voire infradépartemental.*

- *une réorganisation des administrations centrales doit être engagée. Il s'agit de renforcer l'exercice des missions opérationnelles au profit de nos concitoyens, au plus proche du terrain, et de les (les administrations centrales) mettre pleinement en capacité de conduire leur plan de transformation. Le premier ministre attend des propositions des ministres, en pleine cohérence avec [leurs] plans de transformation ministériels, et traiteront notamment des cas où le périmètre d'action de l'État doit être revu.*

Et Météo-France dans tout cela ?

La politique de concentration des décisions et de l'expertise prévue par la direction dans le cadre d'Action Publique 2022 au niveau de notre Etablissement n'est pas encore pleinement à l'oeuvre ; elle se met toutefois « en marche »...

Curieusement, l'Etablissement Météo-France brillait par son absence dans le document porté par [le ministère en matière d'organisation territoriale](#). Pourtant, d'autres opérateurs comme le CEREMA ou IGN y étaient bien mentionnés.

Nul doute que les moyens annoncés pour transformer l'organisation territoriale de l'Etat serviront aussi à Météo-France. Nous attendons donc la copie du ministère de l'action et des comptes publics.

Nous attendons aussi et surtout les résultats des travaux d'été de nos dirigeants pour y voir plus clair sur l'organisation cible. Quel organigramme ? Quel fonctionnement ?

Si le dossier de la rentrée sera assurément celui des CSP (cf. [nos exigences rappelées au dernier CHS-CT-EP](#)), il sera suivi de la communication par la direction, d'un ouvrage d'une 40aine de pages qui va décrire par famille de métiers les besoins en formation, en encadrement, en compétences et les tâches à assurer.

Les familles de métier ont été listées et à chacune sont associés au moins 2 directeurs de service central ou en DIR pour contribuer à l'ouvrage : Commerce, Observation, Fonctions administratives, Enseignement & Recherche, Informatique, Services météorologiques & climatiques, Prévision amont et SPB, Outre-mer, et Aéronautique.

Ces éléments ont été annoncés par la direction lors de la réunion du Comité Technique de Météo-France ([cf. CR](#)) le 5 juillet.

Gardez le moral et bonne rentrée !